COUPON REPONSE à remettre avec les pièces justificatives du dossier d'inscription

Autorisation et Acceptation du Règlement Intérieur

Le fait d'inscrire un enfant dans un des temps d'accueils périscolaire et de loisirs de la commune de MORBIER implique l'acceptation du présent règlement.
Le présent règlement abroge et remplace toute disposition antérieure.

Il s'applique à compter du 1er Septembre 2025.

Mme, M. ……, responsable de l'enfant …….,

- atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'ACM de MORBIER et en accepter les conditions.

- précise que mon enfant ne présente aucune contre-indication médicale pour participer à toutes les activités de l'Accueil Collectif.

- autorise la réalisation et divulgation d'images sur lesquelles mon enfant apparaît. Ces images pourront être utilisées par la commune, la communauté de communes, pour tous supports d'information de la collectivité.

- autorise mon (ou mes) enfant(s) à prendre le bus.

L'inscription aux activités extrascolaires vaut autorisation de sortie.

A……., le …. /…. / 2025

Signature